

Ecrit par le 5 février 2026

100 chefs d'entreprise réunis à Bollène



Pour sa prochaine 'master class', [Initiative seuil de Provence Ardèche Méridionale](#) a opté pour la Vallée du Rhône. Une journée entièrement dédiée aux chefs d'entreprise se tiendra le 7 juin prochain dans la salle de la Cigaliere à Bollène. Objectif ? Réseauter, partager et apprendre.

Qui participe ?

Plus de 100 chefs d'entreprises locaux seront réunis autour d'une tête d'affiche : [Jean-François Gonidec](#), Président de [l'Occitane en Provence](#). A ses cotés, pléiade d'entreprises phares du secteur : [Orano](#), [Edf](#), [Melvita](#), [In extenso](#), [Cer France](#)... La journée sera l'occasion d'échanges entre les partenaires de la manifestation, les partenaires institutionnels, les salariés et les bénévoles de l'association.

Ecrit par le 5 février 2026

Demandez le programme

Cette journée est destinée à accélérer le développement des entreprises autour de 5 'boosters' et 9 capsules thématiques. Pour les chefs d'entreprises, c'est l'occasion de pouvoir échanger sur différentes thématiques, trouver ensemble des solutions concrètes mais aussi de réseauter tout en consolidant l'activité. Avec des techniques d'animation inédites, les entrepreneurs participants vont imaginer et construire des solutions autour de 5 'boosters' : communication, gestion comptable, développement commercial, compétitivité et développement personnel. Chaque 'booster' renferme deux capsules avec une thématique précise animée par un entrepreneur de renom. Attention, les places aux capsules sont limitées. Elles se déroulent toutes en même temps, il est possible de s'inscrire uniquement sur une seule capsule. Pour vous inscrire, [cliquez ici.](#)

De nouvelles formes d'entrepreneuriat

Initiative France, réseau créé en 1985, fédère aujourd'hui 215 associations locales dont Initiative seuil de Provence Ardèche Méridionale. Son objectif : apporter au créateurs et repreneurs d'entreprise un appui financier ainsi qu'un accompagnement qui leur permettra de structurer leur projet, de le mettre en place et de le développer. Cette 'master class' s'inscrit dans le cadre du club d'entrepreneurs 'Pro pulse' destiné aux dirigeants du territoire qui souhaitent s'enrichir et découvrir de nouvelles formes d'entrepreneuriats et d'innovations. Les dirigeants ressortiront ainsi de cette journée avec des outils concrets sur différents enjeux (digitaux, managériaux, économiques, stratégiques).

Modalités d'inscription

L'inscription à la 'master class' inclut : le petit déjeuner d'accueil, l'entrée à la masterclass, la participation à une capsule et le repas du midi . Le tarif à la journée est de 65€ (repas compris). Les entreprises de moins de 3 ans au 7 juin 2021 pourront être remboursées de 50 euros sur leur participation à condition de fournir les éléments suivants : extrait Kbis et carte d'identité de l'entrepreneur. Cette réduction s'intègre dans le cadre du Fonds social européen et plus particulièrement du programme « Emploi et inclusion ».

L.M.

La ville de Bollène tire au sort ses jurés

Ecrit par le 5 février 2026

d'assises 2022



En vue de constituer la liste préparatoire du jury d'assises de l'année 2022, un tirage au sort public de 33 noms sera effectué à partir de la liste électorale, mercredi 9 juin à 9h à la mairie de Bollène (salle de réunion), en présence des membres du Conseil municipal.

En application du code de procédure pénale, il appartient au maire, comme chaque année, de procéder au tirage au sort des personnes susceptibles de siéger en qualité de juré à la cour d'Assises de Vaucluse pour l'année 2022. Après Avignon et Orange, place à la municipalité de Bollène de procéder au tirage sort. Tour d'horizon des modalités d'application de cette fonction, gage de citoyenneté.

Qu'est-ce que la cour d'assises ?

La cour d'assises est une juridiction départementale non permanente qui juge les personnes majeures et mineures de plus de 16 ans accusées de crime, de tentatives et de complicité de crime (meurtre, viol, vol

Ecrit par le 5 février 2026

à main armée...). Elle peut aussi juger des délits en lien avec le crime (non dénonciation de crime...). Composée de magistrats professionnels et d'un jury constitué de citoyens tirés au sort, elle se réunit chaque fois que nécessaire.

Le jury est composé de citoyens âgés de plus de 23 ans, sachant lire et écrire en français, jouissant des droits politiques, civils et de famille et ne se trouvant dans aucun cas d'incapacité ou d'incompatibilité prévus par l'article [262 du code de la procédure pénale](#). Les jurés d'assises sont tirés au sort en mairie, à partir de la liste électorale générale, et constituent la liste préparatoire. Par arrêté du 7 avril 2021, [le Préfet de Vaucluse](#) a fixé le nombre d'électeurs à tirer au sort et leur répartition sur l'ensemble des communes du département du Vaucluse, soit 439.

Si vous avez été tiré au sort

Vous allez recevoir un courrier de la part de la mairie qui vous informe de ce tirage. Il vous faudra ensuite renvoyer les documents demandés, démarche obligatoire. Toute demande de dispense devra être formulée ultérieurement. La liste préparatoire ainsi constituée sera transmise au greffe de la cour d'assises du [Tribunal de grande instance d'Avignon](#).

Quand est-on convoqué et peut-on être récusé ?

Les jurés titulaires et suppléants sont convoqués par courrier par le greffe de la cour d'assises, quinze jours au moins avant l'ouverture de la session. Cette convocation précise le lieu, la date et l'heure de la session ainsi que sa durée prévisible. À la première audience de chaque affaire, chacun des jurés de la liste de la session est appelé par le greffier en audience publique et leur nom est déposé successivement dans une urne. Le Président de la cour d'assises procède ensuite à un ultime tirage au sort qui va déterminer les jurés qui formeront le jury de jugement de l'affaire.

Peut-on refuser de se présenter ?

Non, à quelques exceptions près. Les personnes de plus de 70 ans, les personnes invoquant une maladie justifiée par un certificat médical, y compris celle d'un proche, ou la mauvaise maîtrise de la langue française, un empêchement familial ou professionnel, ou n'habitant plus sur la commune, peuvent être dispensées.

Comment informer son employeur ?

Il faut le prévenir en lui remettant une copie de la convocation. L'absence durant cette période est considérée comme un congé sans solde et le contrat de travail est suspendu.

A-t-on le droit à une indemnité ?

Le juré n'est pas rémunéré mais il peut prétendre (sur justificatifs) à plusieurs indemnités qu'il devra réclamer au greffe du tribunal de la cour d'assises : une indemnité journalière de session et, s'il travaille et que cette dernière ne couvre pas sa perte de salaire, une indemnité complémentaire. S'ajoutent aussi

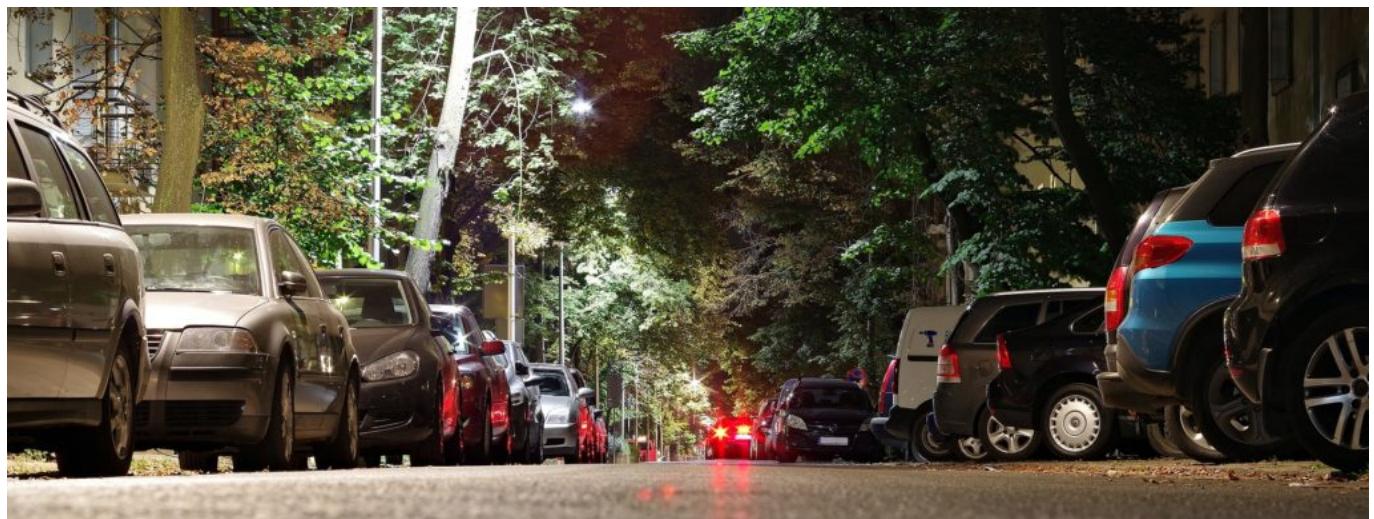
Ecrit par le 5 février 2026

une indemnité journalière de séjour et une autre de transport.

Renseignements complémentaires : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1540.

L.M

Gratuité du stationnement prolongée à Bollène

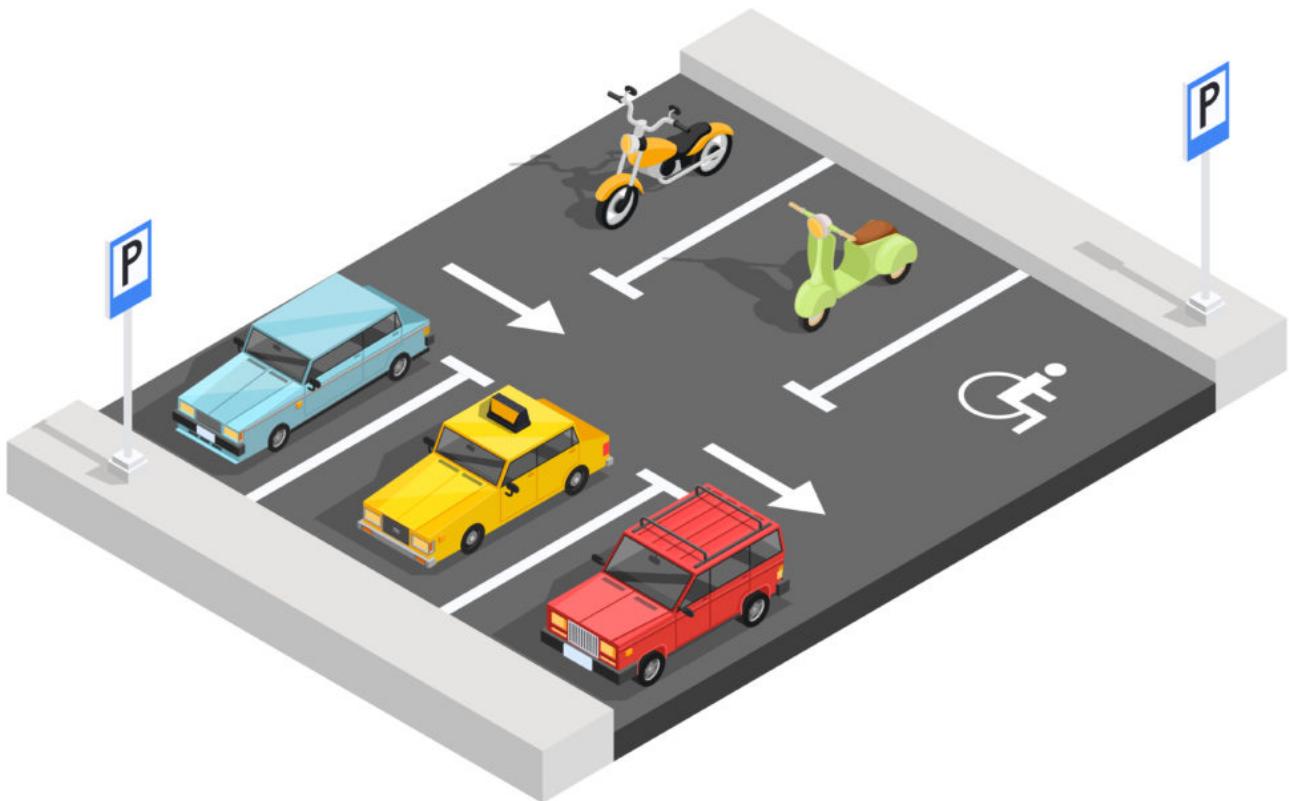


Toujours dans l'idée de favoriser les commerçants ouverts, les télétravailleurs du centre-ville mais aussi de permettre à l'ensemble des personnels mobilisés dans la gestion de la crise de pouvoir se garer à proximité de leur lieu de travail et de faciliter les visites à domicile, la municipalité a décidé de prolonger la [gratuité du stationnement](#) (sur toutes les zones réglementées d'ordinaire pour le stationnement payant) jusqu'au 19 mai 2021.

La municipalité compte sur la responsabilité de chacun pour assurer une rotation des véhicules stationnés et ainsi laisser des places disponibles aux publics concernés.

Ecrit par le 5 février 2026

Bollène : stationnement gratuit pendant le confinement



Face aux difficultés actuelles rencontrées par de nombreux Bollénois, confrontés à de nouvelles habitudes de travail dues au confinement, la [mairie de Bollène](#) a décidé, à compter du mercredi 21 avril, de rendre le stationnement gratuit (sur toutes les zones réglementées d'ordinaire pour le stationnement payant) jusqu'au 3 mai 2021.

Ecrit par le 5 février 2026

Cette nouvelle mesure tend à favoriser les commerçants ouverts, les télétravailleurs du centre-ville mais aussi à permettre à l'ensemble des personnels mobilisés dans la gestion de la crise de pouvoir se garer à proximité de leur lieu de travail et de faciliter les visites à domicile. La mairie en appelle à la responsabilité de chacun afin d'assurer une rotation des véhicules stationnés et ainsi laisser des places disponibles aux publics concernés.

Covid-19 : l'accueil des scolaires assuré par la ville de Bollène pour les enfants des personnels mobilisés



Ecrit par le 5 février 2026

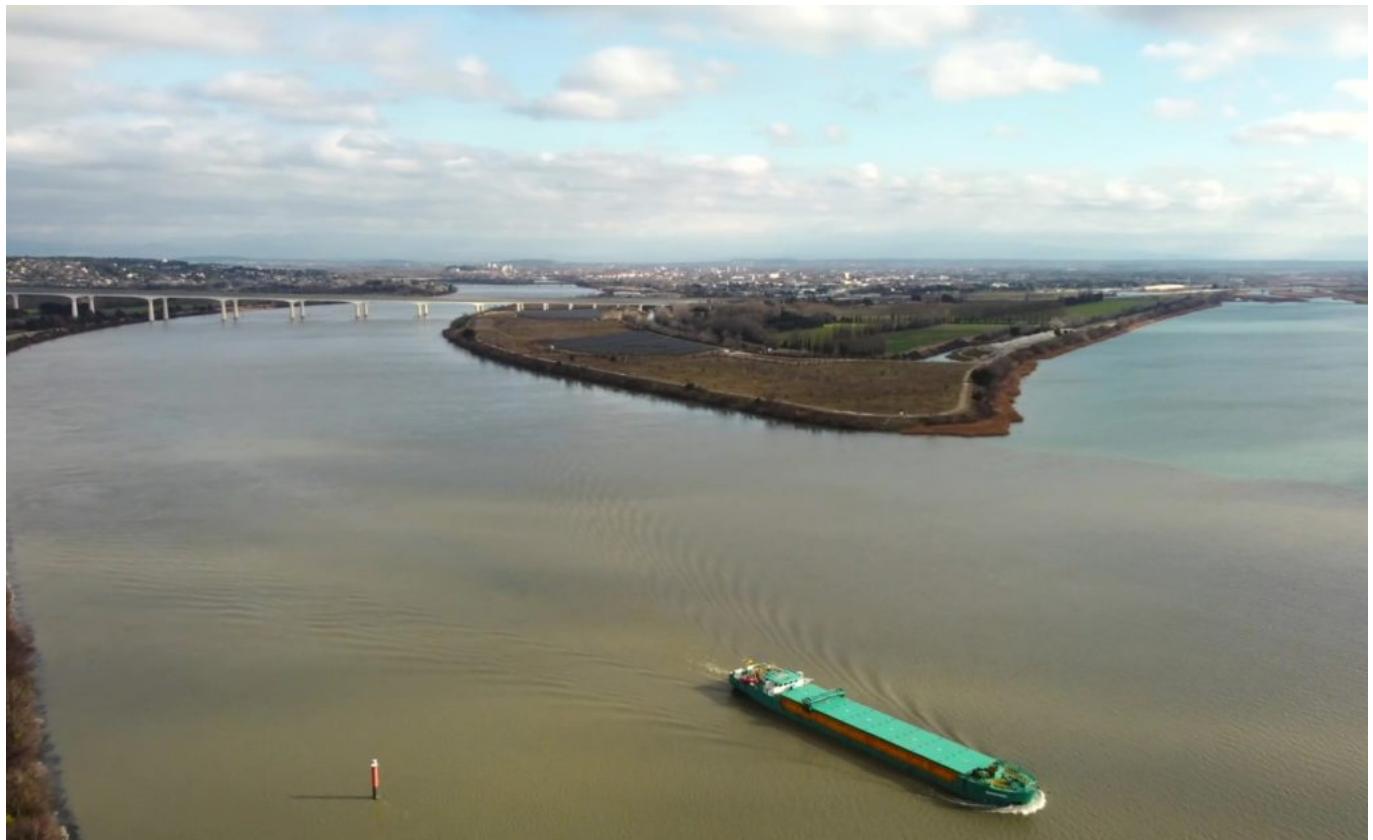
Suite aux annonces du Président de la République, faisant face à la situation sanitaire actuelle, les écoles, collèges et lycée se voient l'obligation de fermer. A Bollène, l'accueil des enfants des personnels prioritaires sera assuré.

Sont concernés les enfants des soignants, des professions médicales libérales, des personnels en gestion de crise ([Agence Régionale de Santé](#), [Préfecture](#), [Conseil départemental](#), pompiers, police nationale et municipale, gendarmerie, employés de vie, employés d'EPHAD). Pour connaître la liste exhaustive des professions concernées, il est conseillé de contacter le service Enfance-Jeunesse. Les enfants de maternelles et élémentaires seront accueillis à l'école élémentaire Curie sur la période scolaire du 6 au 9 avril. L'accueil du périscolaire se tiendra à l'ACM Curie (ancienne crèche) selon les horaires suivants : 7h30 à 8h30, 11h30 à 13h20, et de 16h30 à 18h. Du 12 au 23 avril, au même lieu (ACM), pendant la période de vacances scolaires les enfants des personnels mobilisés pourront être accueillis de 7h30 à 18h. Les parents concernés doivent impérativement se faire connaître auprès du service Enfance-Jeunesse.

L'intercommunalité maintient également un service de restauration scolaire pour les enfants des personnels mobilisés à la gestion de la crise sanitaire. Les repas doivent être réservés auprès du service Enfance jeunesse de la ville au 04 90 40 51 15. Cet accueil sera assuré à titre gratuit sur toute la durée de la période du 06 au 23 avril. Les repas restent à la charge des familles.

Zone d'emploi : Avignon aspire de plus en plus le Gard

Ecrit par le 5 février 2026



C'est officiel ! Selon l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques) la zone d'emploi d'Avignon compte désormais davantage de communes gardoise et buccorhodaniennes que de vauclusiennes. Une réalité qui met de plus en plus en lumière les incohérences des frontières départementales.

En redéfinissant le périmètre des zones d'emploi en Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Insee a établi que la région comptait désormais 22 zones contre 18 en 2010. Intégrant de nouvelles méthodes afin d'harmoniser les possibilités de comparaison au niveau européen, ce zonage détermine un territoire à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent. Pour l'Insee, « il s'agit de l'espace le plus pertinent pour étudier le fonctionnement du marché du travail et pour adapter localement les politiques de l'emploi ».

Cette réévaluation des frontières 'économiques' de nos territoires fait ainsi notamment apparaître les zones d'emploi de Carpentras et de Valréas (jusqu'alors intégrées à celle d'Avignon) ainsi que celle de Bollène-Pierrelatte (rattachée jusqu'à présent à Orange).

Avignon dépasse les frontières

Déjà principale zone d'emploi de Paca dépassant les frontières régionales en 2010, le bassin de vie de la cité des papes ne fait que renforcer ce déséquilibre 10 ans plus tard. Ainsi à ce jour, la zone d'emploi d'Avignon comprend 15 communes gardoises (Les Angles, Aramon, Domazan, Estézargues, Fournès,

Ecrit par le 5 février 2026

Lirac, Montfrin, Pujaut, Rochefort-du-Gard, Roquemaure, Sauveterre, Saze, Tavel, Théziers et Villeneuve-lès-Avignon) pour ‘seulement’ 13 vauclusiennes (Althen-des-Paluds, Avignon, Bédarrides, Caumont-sur-Durance, Châteauneuf-de-Gadagne, Entraigues-sur-la-Sorgue, Jonquerettes, Morières-lès-Avignon, Le Pontet, Saint-Saturnin-lès-Avignon, Sorgues, Vedène et Velleron). A cela s’ajoutent 8 villes des Bouches-du-Rhône (Barbentane, Cabannes, Châteaurenard, Eyragues, Graveson, Nove, Rognonas et Verquières). Comme dans le même temps, l’Insee a ‘détaché’ plus d’une soixantaine de communes vauclusiennes jusqu’alors rattachées à Avignon et désormais intégrées dans les zones d’emploi de Valréas, Carpentras, Orange et Cavaillon ce contraste est maintenant encore plus saisissant : Avignon s’étend plus en Occitanie qu’en Vaucluse.

« Avignon s'étend plus en Occitanie qu'en Vaucluse. »

Alors que le Vaucluse est déjà le département où la part des emplois occupés par des personnes résidant à l’extérieur est déjà la plus importante de la région, pour le bassin de vie d’Avignon, à cheval entre 3 départements et 2 régions, ce déséquilibre est encore plus marqué. Ainsi, plus de 40% des emplois du Grand Avignon sont occupés par des non-résidents aux premiers rangs desquels figurent des Vauclusiens (près de 15 000 personnes habitants dans une autre commune), des Gardois (plus de 6 000) et des Buccorhodaniens (près de 4 000). Et si au sein du Grand Avignon, le nombre d’emplois a très légèrement progressé entre 2006 et 2016 (+ 0,6 % en moyenne par an), c’est avant tout les territoires qui l’entourent qui en ont profité. En 10 ans, de nombreux actifs ont ainsi quitté le Grand Avignon tout en continuant à venir y travailler chaque jour. Ils se sont installés dans plusieurs intercommunalités voisines où le nombre de navetteurs (ndlr : un navetteur est un actif qui quitte sa commune de résidence quotidiennement pour aller travailler) a fortement progressé, notamment les communautés d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse (LMV) à l’est, Terre de Provence au sud et Ventoux-Comtat-Venaissin (Cove) au nord.

« Ne rien faire pour adapter les frontières à la réalité du territoire devient un crime contre l’emploi. »

Tout ceci n'est pas sans conséquence sur 'l'optimisation' des performances économiques de ce territoire où entrepreneurs, élus locaux et citoyens résidents constatent régulièrement les difficultés liées aux frontières départementales et régionales en matière de transport, de santé, d'éducation (2 zones de vacances scolaires), de sécurité, d'emploi...

Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si l'Insee a revu le périmètre des zones d'emploi avec pour objectif de proposer une meilleure vision du territoire afin d'adapter localement les politiques de l'emploi. Constaté que le Vaucluse est l'un des départements les plus pauvres de France c'est un début, ne rien faire pour adapter ses frontières à la réalité de son territoire devient un crime contre l'emploi.

Valréas et la question de la Drôme provençale

Ecrit par le 5 février 2026

Bien que championne dans ce domaine, la cité des papes n'a plus l'exclusivité du franchissement des limites régionales. Désormais, les zones d'emplois de Bollène-Pierrelatte et de Valréas se composent majoritairement de résidents d'Auvergne-Rhône-Alpes (70% pour Bollène-Pierrelatte et plus de 50% pour Valréas).

« Quel sort pour la Drôme provençale ? Auvergne-Rhône-Alpes ou Paca ? »

Outre 4 communes vauclusiennes (Bollène, Lamotte-du-Rhône, Lapalud et Mondragon) la zone d'emploi de Bollène-Pierrelatte comprend 8 communes ardéchoises et 17 drômoises. Pour Valréas, la zone d'emploi compte 23 villes vauclusiennes (Beaumont-du-Ventoux, Brantes, Buisson, Crestet, Entrechaux, Faucon, Grillon, Malaucène, Puymérás, Rasteau, Richerenches, Roaix, Sablet, Saint-Léger-du-Ventoux, Saint-Marcellin-lès-Vaison, Saint-Romain-en-Viennois, Saint-Roman-de-Malegarde, Savoillan, Séguret, Vaison-la-Romaine, Valréas, Villedieu et Visan) ainsi que plus de 90 communes drômoises, dont Nyons, essentiellement rattachées jusqu'à maintenant à Montélimar. Là encore, sans attendre les répercussions kafkaïennes que pourrait avoir sur l'Enclave le reconfinement de la Drôme aujourd'hui dans le collimateur du Gouvernement en raison de la situation sanitaire liée au Covid-19, ce redécoupage de l'Insee pose la question du sort de la Drôme provençale : Auvergne-Rhône-Alpes ou Paca ?

Et dans le reste du Vaucluse ?

Dans le reste du Vaucluse, la zone d'emploi de Carpentras totalise 29 communes. L'emploi s'y organise autour de deux pôles : Carpentras et Monteux. Monteux, pôle résidentiel (0,8 emploi par actif occupé résident) à la démographie parmi les plus dynamiques de la région, illustre parfaitement la mutation de nos territoires favorisée par une grande mobilité. Les Montilliens sont ainsi 1 606 à travailler dans leur commune de résidence et sont 836 à se rendre à Carpentras pour leur emploi alors qu'ils sont 1 238 à aller sur la zone d'Avignon (717 à Avignon, 257 à Sorgues et 264 au Pontet).

Pour celle de Cavaillon (qui intègre Apt), ce nombre de communes s'élève à 54 dont 11 étaient auparavant rattachées à la cité des papes (dont 5 communes des Bouches-du-Rhône - Eygalières, Mollégès, Orgon, Plan d'Orgon et Saint-Andiol) et 1 à Manosque.

« 2 600 Vauclusiens habitant le Sud-Luberon travaillent sur Aix. »

Pour sa part, la zone d'Orange comprend 16 communes dont 3 étaient associées à Avignon dans la précédente étude de l'Insee (Châteauneuf-du-Pape, Courthézon et Gigondas). Le secteur de la cité des princes présente par ailleurs la spécificité de concentrer un maximum d'emploi dans la ville la plus peuplée du territoire : plus de la moitié des actifs occupés y travaillent.

Enfin, concernant le Sud-Luberon on dénombre 21 communes de Vaucluse autour de Pertuis à faire partie de la zone d'Aix-en-Provence. Dans ce cadre, ils sont près de 2 600 à quitter chaque jour le département pour travailler sur Aix. A cela s'ajoute plus de 700 Vauclusiens employés sur Marseille (418 pour Pertuis et 309 pour Avignon).

Ecrit par le 5 février 2026

Chiffres-clés des zones d'emploi en Vaucluse et à Arles

Zone d'emploi	Population résidente au 01/01/2017	Emplois au lieu de résidence	Emplois au lieu de travail	Part des actifs occupés qui travaillent dans leur commune de résidence (en %)	Part des actifs occupés travaillant dans la zone d'emploi hors de leur commune de résidence (en %)	Part des actifs occupés qui travaillent dans leur zone d'emploi de résidence (en %)	Temps de trajet domicile-travail (troisième quartile, en minutes)
Arles	141 100	50 500	48 000	48,3	22,9	71,2	20
Avignon	281 400	106 500	115 400	37,1	40,5	77,5	15
Bollène-Pierrelatte	77 900	29 100	30 600	34,8	35,0	69,7	18
Valréas	63 100	22 700	21 400	45,7	33,7	79,3	16
Carpentras	94 200	35 900	28 900	35,3	27,8	63,1	20
Cavaillon	126 200	48 900	46 600	42,5	29,3	71,7	19
Orange	68 100	26 400	23 800	38,4	23,2	61,6	25
Provence-Alpes-Côte d'Azur France métropolitaine	5 203 200	1 987 400	1 954 500	49,7	31,5	81,2	18
	64 639 100	26 260 000	25 826 100	33,7	44,9	78,6	20

Lecture : la zone d'emploi d'Avignon compte 281 400 habitants, dont 106 500 ont un emploi. Par ailleurs, la zone compte 115 400 emplois sur son territoire. Parmi les actifs ayant un emploi qui habitent dans la zone d'Avignon, 37,1 % travaillent dans leur commune de résidence et 40,5 % travaillent dans une autre commune de la zone ; au total, 77,5 % travaillent dans la zone. Les trois quarts des actifs occupés de la zone d'emploi d'Arles mettent moins de 15 minutes en heures pleines pour se rendre sur leur lieu de travail.

Source : Insee, recensement de la population 2017, distancier Métric

Ecrit par le 5 février 2026

Libellé de la commune pôle d'emploi	Nombre d'emplois du pôle d'emploi	Nombre d'emplois au lieu de travail rapporté au nombre d'emplois au lieu de résidence
Avignon	56 700	1,9
Arles	19 130	1,1
Cavaillon	13 810	1,5
Orange	13 660	1,3
Carpentras	13 030	1,4
Pierrelatte	10 730	2,2
L'Isle-sur-la-Sorgue	7 030	0,9
Apt	5 990	1,6
Bollène	5 610	1,3
Saint-Rémy-de-Provence	5 120	1,3
Tarascon	5 080	1,1
Saint-Paul-Trois-Châteaux	4 980	1,5
Beaucaire	4 890	0,9
Monteux	4 030	0,8
Valréas	3 690	1,2
Vaison-la-Romaine	3 570	1,8
Nyons	3 070	1,6

Lecture : 5 990 personnes travaillent à Apt. La ville offre 1,6 emploi par actif occupé résident.

Source : Insee, recensement de population 2017

Ecrit par le 5 février 2026

Part des actifs occupés qui travaillent dans leur zone d'emploi de résidence

Libellé de la zone d'emploi	Part des actifs occupés (en %)
Nîmes	80,2
Valréas	79,3
Avignon	77,5
Cavaillon	71,7
Arles	71,2
Bollène-Pierrelatte	69,7
Bagnols-sur-Cèze	67,8
Carpentras	63,1
Orange	61,6

Source : Insee, recensement de population 2017

Lecture : Parmi les actifs occupés qui habitent la zone d'emploi de Cavaillon 71,7% y travaillent.

Bollène : Egide lauréat du plan de relance en Vaucluse

Ecrit par le 5 février 2026



Le groupe bollènois [Egide](#) vient d'être retenu dans [le cadre du plan de relance de l'Etat](#). L'entreprise spécialisée dans la fabrication de boîtiers hermétiques et de solutions de dissipation thermique pour composants électroniques sensibles a été retenue dans le cadre du secteur aéronautique avec son ce projet de robotisation et digitalisation visant à faire baisser ses coûts de production, améliorer les flux de production, la qualité et les délais de fabrication.

« Cette nouvelle compétitivité permettra d'accélérer la croissance sur des marchés diversifiés, expliquent les services de la préfecture de Vaucluse. Ce projet comprend aussi un volet environnemental avec une baisse de la consommation d'eau et d'énergie et un meilleur traitement des déchets. »

CA : limitation de la 'casse' en 2020

Malgré la crise du Covid-19 et l'incendie de sa ligne de galvanoplastie dans son usine à Cambridge aux Etats-Unis, le groupe vauclusien a réussi à minimiser leurs impacts en 2020.

L'an dernier, Egide a ainsi réalisé un chiffre d'affaires de 29,96M€, en baisse de -5,8% par rapport à 2019. Cependant, sur cette période l'activité sur la zone Europe a augmenté de +15,3%.

De son côté, les revenus d'Egide USA ont été affectés au second semestre par l'interruption de la production (-28,3% par rapport à 2019). La perte de chiffre d'affaires en 2020 est de l'ordre de 5M€, mais aucune annulation de commande n'a été enregistrée, ce qui signifie qu'elles seront livrées en 2021.

Quelles perspectives en 2021 ?

Côté perspectives, le niveau du carnet de commandes au 31 décembre 2020 confirme la capacité de résistance du groupe face à la crise et affiche le même niveau que l'année précédente. Par ailleurs, de nouveaux clients ont été acquis dans le cadre de la politique de diversification du groupe et ce en dépit

Ecrit par le 5 février 2026

des conditions de prospection commerciale très difficiles en raison des mesures sanitaires liées au Covid-19.

« Les clients américains sont restés fidèles à Egide USA depuis l'incendie de juillet, explique Egide. Même si certains ont dû trouver temporairement d'autres solutions, Cambridge reste leur fournisseur privilégié. Le nouvel atelier de traitement de surface sera pleinement opérationnel début mars 2021. » Pour le groupe créé en 1986 L'activité enregistrée laisse prévoir une croissance pour 2021, mais la persistance de la pandémie empêche toute projection fiable en termes d'activité ou de tendances des marchés.

1 103 ballons offerts aux clubs des cantons d'Avignon, du Pontet, de Bollène, de Vaison-La-Romaine et de Valréas

Ecrit par le 5 février 2026



60 associations viennent de retirer leurs dotations en matériels sportifs fournis gratuitement par le [Conseil départemental de Vaucluse](#). Cette traditionnelle remise de ballons (au total 3 000 de basket-Ball, handball, football, rugby, rugby XIII, volley-Ball) à l'ensemble des clubs vauclusiens de sports collectifs (155 pour 18 100 licenciés) constitue une aide matérielle importante pour ces structures avec un budget global de l'ordre de 40 000 €.

La distribution se poursuit avec trois autres étapes dans le département :

Le 9 février à la salle des Fêtes de Saint-Hippolyte-le-Graveyron : clubs du Canton de Carpentras (Aubignan, Carpentras, Loriol du Comtat), Canton de Monteux (Althen-des-Paluds, Caromb, Entraigues-sur-la-Sorgue, Monteux, Sarrians).

Le 11 février à la salle Frédéric Mistral à La Tour-d'Aigues : clubs des Canton de Cavaillon (Caumont-sur-Durance, Cavaillon), Canton de Cheval-Blanc (Cadenet, Cheval-Blanc, Cucuron, Lagnes, Lauris, Les Taillades, Robion), Canton de Pertuis (La Tour-d'Aigues, Pertuis, Villelaure).

Le 18 février à l'espace Pierre Petit à Jonquières : clubs du Canton d'Orange (Caderousse, Orange, Piolenc), Canton de Sorgues (Bédarrides, Courthézon, Jonquières, Sorgues).

Ecrit par le 5 février 2026



Remise de 418 ballons au Centre départemental de plein air et de loisirs à Rasteau. © DR

13 communes de Vaucluse ont été choisies pour bénéficier du dispositif 'Petites villes de demain'

Ecrit par le 5 février 2026



Déploiement du programme Petites villes de demain

VAUCLUSE (84)

9PETITES VILLES DE DEMAIN
QUI RASSEMBLENT
13 COMMUNES

- Commune sélectionnée
- Partenariat
- ▨ EPCI contenant au moins un dispositif Petite ville de demain
- ▣ Commune retenue dans le programme Action cœur de ville



Le Gouvernement a lancé, via l'[Agence nationale de la cohésion des territoires](#), un soutien spécifique pour la revitalisation des communes de moins de 20 000 habitants de 3 milliards d'€ dispensés jusqu'en 2026. Concrètement, ce soutien financier intervient dans l'ingénierie des projets (à hauteur de 250M€) et ses possibles financements. Objectif ? La redynamisation économique, sociale, culturelle et écologique des petites communes de moins de 20 000 habitants.

Les communes vauclusiennes choisies

Les communes vauclusiennes éligibles et choisies par le Gouvernement, via le préfet, sont : Apt, Aubignan, Bollène, l'Isle-sur-la-Sorgue, Malaucène, Mazan, Mirabeau, Monteuex, Pernes-les-Fontaines, Sault, la Tour d'Aigues, Vaison-la-Romaine et Valréas.

“38% de la population française vit dans les petites communes”

En clair

Petites villes de demain est donc un dispositif organisationnel et financier visant à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentours, en accompagnant les collectivités dans des projets respectueux de l'environnement. Près de 1 000 Petites villes sur le territoire

Ecrit par le 5 février 2026

et 53 en Provence-Alpes-Côte d'Azur bénéficieront de ce dispositif dont 13 en Vaucluse.

Objectif

Objectif ? Accélérer l'attractivité et le dynamisme territorial et donc la relance en s'appuyant sur la rénovation du centre-ville, l'écologie et les circuits courts. La problématique ? Aider les maires à faire face au départ des commerces, des services de proximité et de santé. Au préalable, le maire doit s'être mis en relation avec le préfet, délégué territorial de l'Agence nationale de la cohésion des territoires qui vérifie si sa ville est éligible au dispositif et peut, ainsi, bénéficier de ce soutien de redynamisation. La réponse acquise, le maire procède, avec des habitants, au diagnostic du territoire, à la stratégie à mettre en œuvre et aux actions à mener, informations recueillies et énoncées dans un document 'Projet de territoire' pour redonner vie à son territoire et valoriser son patrimoine. Enfin, désormais membres des Petites villes de France, le maire et son équipe partagent leur expérience et conseils au sein du Club Petites villes de demain qui réunit d'autres élus et acteurs locaux partout en France.

'1 000 binômes communes-intercommunalités seront accompagnés par ce programme'

Dans le détail

Au total donc, les 3 milliards d'€ destinés aux 1 000 communes pourront faire éclore les projets menés par le maire et son équipe. Le dispositif, propose, entre-autres, de financer, à hauteur de 75%, le poste de chef de projet qui accompagnera la collectivité, celui du manager de centre-ville à hauteur de 40000€ pour 2 ans, le financement de 1 000 îlots de fraîcheur et d'espaces publics plus écologiques, également des réductions fiscales pour des travaux dans l'immobilier ancien avec le dispositif Denormandie et de la Fondation du patrimoine...

Le numérique aussi

Le numérique reste très présent avec la création de 800 France Services (guichet unique d'accès aux services publics), d'ici 2022 dans les communes du programme (avec 30 000€ de subvention annuelle + une formation et des aides à l'investissement), la création de 200 Fabriques du territoire, tiers-lieux regroupant des services liés au numérique (télétravail, ateliers partagés...) profitant à l'ensemble du territoire, le déploiement de 500 Micro-Folies, tiers-lieux numériques culturels développés par l'établissement public de la Villette et financés jusqu'à 80% par l'État.

'Petites villes de demain est un dispositif qui délivrera 3 milliards d'€ pour la revitalisation des villes de moins de 20 000 habitants'

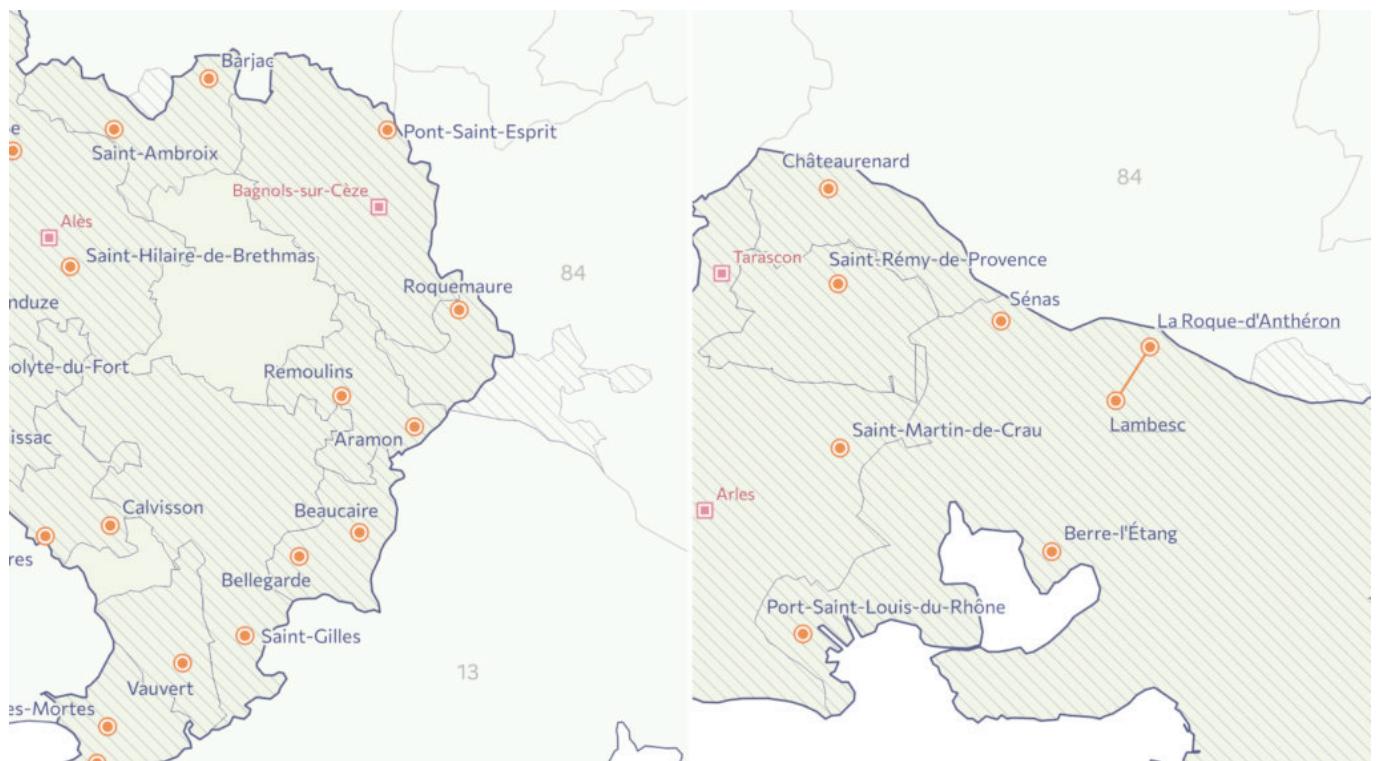
Les partenaires

Ecrit par le 5 février 2026

Ce soutien spécifique piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires intervient à partir de partenariats avec la Banque des territoires, l'Agence nationale de l'habitat, l'Adème (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), l'Anah (Agence nationale de l'habitat), le Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) et l'Association des petites villes de France, les CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement) ...

En complément d'un autre dispositif

Ce programme est lancé trois ans après '[Action cœur de ville](#)', qui lui est destiné aux villes de plus de 20 000 habitants et doté de 5 milliards d'euros sur cinq ans pour améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et conforter le rôle de moteur de ces villes dans le développement du territoire.



Les villes du Gard (dont Roquemaure du Grand Avignon) et des Bouches du Rhône limitrophes du département de Vaucluse bénéficiant du dispositif.

Les Bouches-du-Rhône

Les villes retenues dans les Bouches-du-Rhône sont : Chateaurenard, Lambesc, Port-Saint-Louis-du-Rhône, la Roque-d'Anthéron, Saint-Martin-de-Crau, Saint-Rémy-de-Provence, Sénas et Trets.

Ecrit par le 5 février 2026

Le Gard

Les villes choisies dans le Gard sont : Aigues-Mortes, Anduze, Aramon, Barjac, Beaucaire, Bellegarde, Calvisson, La Grande Combe, le Grau-du-Roi, Pont-Saint-Esprit, Quissac, Remoulins, Roquemaure, Saint-Ambroix, Saint-Gilles, Saint-hilaire-de-Brethmas, Saint-Hippolyte-du-Fort, Saint-Jean-du-Gard, Sommières, Vauvert et Le Vigan.

L'Ardèche

Les villes retenues par le Gouvernement sont : Le Cheylard, l'Argentière, Le Pouzin, Ruoms, Saint-Agrève, Le Teil, Tournon-sur-Rhône, Vallon-Pont d'Arc, Le Vans, Villeneuve-de-Berg, Viviers, La Voulte-sur-Rhône.

La Drôme

Dans la Drôme ce sont : Buis-les-Baronnies, La Chapelle-en-Vercors, Cléon-d'Andran, Crest, Die, Dieulefit, Livron-sur-Drôme, Loriol-sur-Drôme, Nyons, Saint-Donat-sur-l'Herbasse, Saint-Jean-en-Royans et Saint-Vallier qui ont été sélectionnées.

Les Alpes-de-Haute-Provence

Dans les Alpes-de-Haute-Provence : Annot, Banon, Barcelonnette, Castellane, Château-Arnoux-Saint-Auban, Forcalquier, Saint-André-les-Alpes, Seyne et Sisteron bénéficieront du dispositif.

Le Var

Dans le Var, les communes éligibles sont : Les Arcs, Aups, Barjols, Le Beausset, Le Cannet-des-Maures, Cogolin, La Londe-des-Maures, Lorgues, Le Luc, Le Muy, Roquebrune-sur-Argens, Saint-Maximin-la-Sainte-Baume et Salernes.

Petites villes de demain , explication en vidéo.